

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 05 Octobre 2023 -

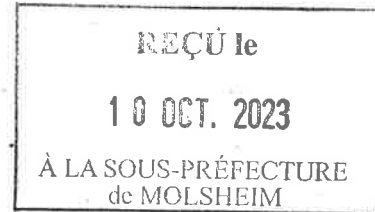
Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

14

- ☞ Nombre de membres présents : 9
- ☞ Nombre de membres ayant donné procuration : 5



Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 5 octobre à 17 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 27 septembre de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle du Plateau 305, 1 rue Gambrinus, au siège du PETR BRUCHE MOSSIG à MUTZIG.

M. Alain FERRY, Président du PETR Bruche Mossig, étant absent excusé, la présidence de la séance est assurée par M. Daniel ACKER, 1^{er} Vice-Président du PETR Bruche Mossig.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

MEMBRES REPRESENTES :

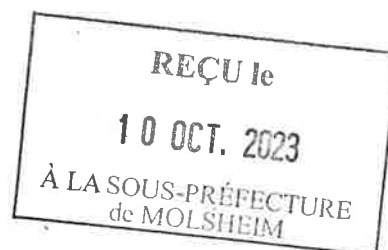
- M. Alexandre DENISTY, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN,
- M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH,
- M. Fabien BLAESS, ayant donné procuration à M. Nicolas WINLING,
- M. Daniel FISCHER, ayant donné procuration à M. Cédric HALTER,
- M. Gérard STROHMENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER,

ASSISTAIENT EN OUTRE :

- Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
- M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT

EXCUSES :

M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF,
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS,
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN



N° 2023- 228 -PETR

EXPOSE

REÇU le
10 OCT. 2023
À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Le PETR Brüche Mossig porte le programme Leader 2023-2027 « Assurer la transition vers un territoire au développement équilibré, dynamique et ambitieux face aux enjeux démographiques, environnementaux et climatiques. »

Le Comité Syndical du 14 juin 2023, a délibéré pour la finalisation et la signature de la convention, la composition du comité de programmation et la mise en œuvre du programme Leader 2023-2027 sur le territoire.

La mise en œuvre du programme inclut la communication. Comme indiqué dans notre dossier de candidature « la communication est essentielle pour valoriser et faire connaître l'équipe Leader du PETR, le programme Leader, la stratégie adoptée ainsi que les projets réalisés et subventionnés par le programme ».

Pour mettre en œuvre cette communication, 4 agences de communication ont été sollicitées pour proposer :

- Une identité visuelle propre à Leader
- La définition d'une charte graphique et des cibles de communication
- La création de supports numériques et papiers : modèles Canva modifiables, flyer de présentation du programme, fiches projets
- Un accompagnement et un suivi du projet

Une proposition approfondie a été sollicitée auprès de l'agence Die Drei et de l'agence Goodway et chiffrée comme suit :

Prestations	Agence Goodway	Agence Die Drei
Charte graphique	3 000 €	1 080 €
Stratégie	1 200 €	2 500 €
Affiche	450 €	324 €
Flyer	900 €	234 €
Modèle fiche projet	900 €	315 €
Supports réseaux sociaux	900 €	171 €
Gabarit Canva	0€	135 €
Goodies	0€	162 €
Kakémono	450 €	315 €
Motion Design (option)	6 000€	3 150 €
Cession des droits	(pour 2 ans) 500 €	(complète) 1 260 €
Total HT	14 300 €	9 646 €
Honoraires	740 €	
TVA 20%	3 008 €	1 929,20 €
Total TTC	18 048 €	11 575,20 €

Pour financer la communication du programme Leader 2023-2027, le PETR peut solliciter une subvention Leader à hauteur de 80% des coûts dans le cadre du type d'opérations 19.4 « Soutien au fonctionnement et à l'animation du GAL du Programme de développement rural Alsace 2023-2027 ».

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU la PAC 2023-2027 prévoyant un minimum de 5% de la dotation FEADER pour LEADER avec un taux de cofinancement du FEADER de 80% ;
- VU le Plan stratégique national (PSN), document de cadrage stratégique national unique déclinant les objectifs de la PAC (1e et 2e piliers), prévoyant 5% de la dotation FEADER au niveau national pour LEADER (min 100 M€/an) gérés par les Régions ;
- VU la déclinaison régionale Grand Est du PSN avec une maquette FEADER 2023 -2027 (hors MAEC forfaitaire) de 240 M€ dont 36 M€ pour LEADER ;
- VU l'appel à candidature de la Région Grand Est lancé le 11 avril 2022 dont l'objectif est de sélectionner les futurs Groupes d'Action Locale (GAL) 2023-2027, territoires chargés d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie Leader ;
- VU la délibération du Comité Syndical du 21 septembre 2022 approuvant le dossier de candidature et la stratégie pour le programme LEADER 2023-2027 du GAL Bruche Mossig, porté par le PETR Bruche Mossig, intitulée « Assurer la transition vers un territoire au développement équilibré, dynamique et ambitieux face aux enjeux environnementaux démographiques et climatiques » ;
- VU la notification, réceptionnée le 13 avril 2023, de la sélection par la Région Grand Est de la candidature du GAL Bruche Mossig, dotée d'une enveloppe de crédits FEADER de 1 090 523€ ;

CONSIDERANT la plus-value portée par le programme européen Leader au développement du territoire Bruche Mossig depuis 2002 ;

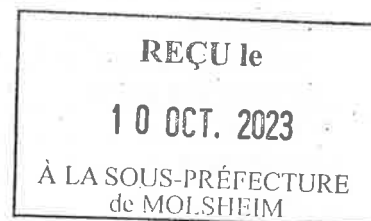
CONSIDERANT l'enjeu fort de la priorité ciblée pour le territoire et l'intérêt déterminant de disposer des crédits FEADER sollicités pour assurer sa mise en œuvre ;

CONSIDERANT l'importance de communiquer autour du programme Leader afin de le faire connaître et de financer des projets sur le territoire ;

SUR PROPOSITION du bureau et de Monsieur le Président de séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité,
approuve



le portage du projet de communication du programme Leader 2023-2027 par le PETR Bruche Mossig,

décide

de retenir l'offre de l'agence Die Drei chiffrée à 11 575,20€ TTC,

sollicite

une aide Leader pour la communication du programme Leader 2023-2027 à hauteur de 80% du budget total,

charge

Monsieur le Président de toutes les formalités et les démarches y afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Gilbert ROTH

Le Président de séance,



Daniel ACKER

Transmis au représentant de l'Etat le : 10/10/2023

Publié le : 12/10/2023

